

**E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON**

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2016 – 10 du 7 juin 2016

Objet : Transformation du poste de responsable du « pôle médiation » en responsable du développement culturel et de la communication

L'an deux mille seize, le 7 juin, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 2 juin 2016.

Etaient présents :**Membres élus des Collectivités :****Conseillers Départementaux :** Gérard Lambert-Motte, Président de l'Etablissement Public, Alexandre Pueyo, Agnès Rafaitin**Maire de la Commune de La Roche-Guyon :** Christine Forge**Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français :** Dominique Herpin-Poulenat**Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise :** Geneviève Bernard**DRAC :** Isabelle Bournique**Personnalités qualifiées :****Propriétaire :** Guy-Antoine de La Rochefoucauld**Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental :** Annick Aubert**Personnalité qualifiée nommée par l'Etat :** Jean-Baptiste Bellon**Représentants du personnel :** Emmanuelle Evrard, suppléante
Hassen Ben Mahmoud, titulaire**Absents excusés ayant donné un pouvoir :****Membres élus des Collectivités :****Conseillers Départementaux :** Jeanne Docteur**Personnalités qualifiées :****Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire :** Yolaine de La Rochefoucauld**Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon :** Jean-Charles Pinchon

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 15

Absents excusés :**Membres élus des Collectivités :****Conseillers Départementaux :** Jean-Pierre Muller, Sophie Borgeon**Personnalités qualifiées :****Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental :** Frédéric Frank, Bernard Toublanc**Etaient également présents :**

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil départemental du Val d'Oise
- Dolorès Fourrez, Assistante de gestion administrative et financière du Conseil départemental du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Directrice Adjointe de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)
- Michel Hamard, stagiaire de l'EPCC

CONSIDERANT,

- Depuis plusieurs années, la part prépondérante prise par l'activité culturelle et pédagogique dans le fonctionnement de l'établissement :
 - La réalisation d'expositions d'envergure nationale
 - L'accueil de résidences artistiques pluriannuelles accompagnées d'activités pédagogiques en partenariat avec l'Education nationale (écoles et collèges de proximité de l'établissement) et l'Institut de Gestion Sociale des Armées
 - L'implication de l'établissement dans l'animation des Nouvelles Activités Périscolaires
- Que les termes « pôle médiation » ou « service des publics et de la communication » ne reflétaient ni la totalité des missions exercées par ce service, ni ses enjeux

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, modifie le poste de responsable du « pôle médiation » en poste de responsable du développement culturel et de la communication.

La rémunération de ce poste de travail est fixée de la manière suivante : groupe G de la convention collective de l'Animation

Abstentions :

Votes contre :

Votes pour : 15



Pour extrait conforme au registre des délibérations
Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le



Responsable du développement culturel et de la communication

Métier

| | |
|-------------------------------------|--|
| Définition | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Supervise la production, la réalisation et la mise en valeur de la programmation culturelle de l'Etablissement élaborée par le directeur. ▪ Elabore et propose la politique de médiation culturelle de l'établissement ▪ Elabore et propose la politique de communication. Supervise sa mise en œuvre et garantit sa cohérence. |
| Situation fonctionnelle | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rattaché(e) à la direction de l'Etablissement public |
| Conditions d'exercice | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travail en bureau, nombreux déplacements ▪ Rythme de travail souple, pics d'activité liés aux projets et à la programmation culturelle de l'Etablissement, etc... ▪ Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction de la programmation ▪ Grande disponibilité ▪ Devoir de réserve ▪ Disponibilité à l'égard des équipes techniques et artistiques |
| Autonomie et responsabilités | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Large autonomie dans l'organisation du travail ▪ Force de proposition auprès de la direction ▪ Encadrement d'une équipe à effectifs variables ▪ Activités évaluées par la direction de l'Etablissement |
| Relations fonctionnelles | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relations permanentes avec la direction ▪ Echanges et travail en coordination avec l'ensemble des équipes ▪ Position d'interface entre l'Etablissement, les équipes artistiques, les publics et le tissu associatif ▪ Coopération avec les autres établissements artistiques et culturels locaux |
| Moyens techniques | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Moyens bureautiques et informatiques (logiciels de bureautique, bases de données, de traitement de l'image, Internet, Intranet) ▪ Outils traditionnels des relations publiques, de la relation presse, des études et enquêtes, des publications, de la publicité, du multimédia et des technologies de l'information et de la communication, des réseaux sociaux. |

Activités

| | |
|------------------------------|--|
| Activités principales | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Production de la programmation culturelle ▪ Elaboration et proposition de la politique de médiation culturelle ▪ Elaboration et proposition des orientations stratégiques en matière de communication ▪ Encadrement et animation d'une équipe |
| Activités spécifiques | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Régie des œuvres : relations avec les transporteurs, les restaurateurs, les assureurs, établissement de constats d'état des œuvres, participation au respect des conditions de conservation et d'exposition des œuvres. |

Production de la programmation culturelle

Savoir-faire

- Accompagner la conception des projets culturels et participer à leur définition
- Evaluer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la programmation (équipe, calendrier, matériels, prestations, etc.)
- Planifier les différentes étapes des productions, garantir le respect des calendriers, coordonner l'intervention des partenaires externes et des équipes
- Evaluer et suivre les budgets des projets culturels

Savoirs

- Connaissance approfondie de l'offre culturelle de l'Etablissement
- Connaissance approfondie du milieu professionnel et de la culture dans le domaine de la production, de la réalisation et de l'exploitation des projets artistiques
- Connaissance des méthodes de conduite et d'évaluation des projets culturels
- Connaissance des normes et des règles de sécurité
- Connaissance des règles et procédures de gestion administratives
- Connaissance des techniques de conduite et d'évaluation de projet

Elaboration et proposition de la politique de médiation culturelle

Savoir-faire

- Définir des objectifs de développement des publics
- Coordonner la mise en œuvre de ces objectifs sur le territoire
- Décliner les axes stratégiques de l'établissement en termes de médiation
- Définir des projets de médiation culturelle et d'animation en direction des publics
- Programmer et planifier les projets et l'offre de médiation
- Superviser la conception, l'organisation et la réalisation des projets de médiation en fonction des différentes typologies de publics et de la programmation
- Evaluer et suivre les budgets de médiation
- Développer des réseaux professionnels et des partenariats dans le domaine de la médiation

Savoirs

- Connaissance approfondie des principes de la médiation culturelle et de ses outils
- Connaissance approfondie de la typologie des publics
- Connaissance approfondie des méthodes de transmission des savoirs
- Connaissance approfondie de l'offre de médiation de l'Etablissement ainsi que des institutions culturelles françaises comparables
- Connaissance des règles et procédures de gestion administrative

Elaboration et proposition des orientations stratégiques en matière de communication

Savoir-faire

- Proposer une stratégie de promotion et de valorisation de l'établissement et élaborer des plans de communication
- Exercer un rôle de conseil auprès des services et de la direction pour leur démarche de communication
- Définir les cibles et les priorités en vue de la réalisation des supports et produits de communication
- Choisir des actions et / ou des supports de communication et étudier les moyens de réalisation
- Vérifier le contenu des messages
- Evaluer et suivre les budgets de médiation
- Identifier et développer des réseaux internes et externes et / ou des partenariats

Savoirs

- Connaissance approfondie des sciences et des techniques de l'information et de la communication
- Connaissance des réseaux professionnels internes et externes, nationaux et internationaux
- Connaissance des techniques d'étude de public et de prospection
- Connaissance des règles déontologiques, éthiques et juridiques de la profession

Encadrement et animation d'une équipe

Savoir-faire

- Définir les objectifs opérationnels du service en termes d'activités courantes ou de projets
- Concevoir, mettre en place et animer un système de planification et de contrôle de l'activité
- Définir les besoins en effectifs et les compétences associées ; participer au recrutement des membres de son équipe
- Animer, accompagner et appuyer l'équipe Identifier les besoins collectifs et individuels de formation de son service
- Recenser et évaluer les besoins techniques du service

Savoirs

- Connaissance des principes et techniques d'encadrement et d'animation d'une équipe
- Connaissance des techniques d'organisation et de planification
- Connaissance des techniques de management de projet
- Connaissance des techniques de résolution de conflits et de médiation
- Connaissance des règles de gestion du personnel de l'établissement
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité dans sa spécialité

Capacités - Qualités

Grand sens de l'organisation
Travail en équipe
Rigueur
Adaptabilité et disponibilité
Ouverture d'esprit
Ecoute

